



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les zones d'accélération des énergies renouvelables

Loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables

WEBINAIRES des 29 novembre,
4 et 6 décembre 2023

Arrondissements de Dijon, Beaune et Montbard



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

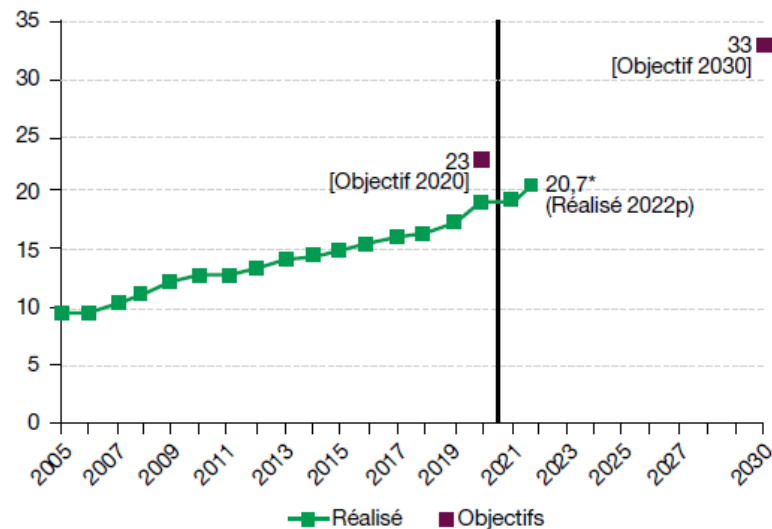
*Liberté
Égalité
Fraternité*

I – Contexte de la loi du 10 mars 2023

Les grands objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie à l'horizon 2030

- réduire la consommation d'énergie de 20 % par rapport à 2012
- développer les énergies renouvelables pour porter leur part dans la consommation finale d'énergie à 33 %

Graphique 1 : part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie et objectif 2030
En %





**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Une **accélération nécessaire** pour atteindre les objectifs régionaux de production d'énergie renouvelables :

- Éolien : la production doit tripler d'ici 2030
- Photovoltaïque : production à multiplier par 11 d'ici 2030
- Biogaz : production atteinte

La loi comporte plusieurs piliers, dont celui de la **planification du développement des énergies renouvelables, avec la création de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)**

La loi conforte le rôle des élus et des territoires dans cette ambition.



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

II – Les ZAER : définition / principes



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les élus : acteurs essentiels des ZAER

Les ZAER confèrent aux élus, en premier lieu, les maires, une place centrale, puisque :

- Les ZAER sont définies et proposées par les communes
- Aucune ZAER ne peut être arrêtée par l'État sans l'accord express des communes (avis conforme des maires)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ce qu'apportent les ZAER

=> signal clair sur la volonté locale de développer les énergies renouvelables

=> renforcer l'acceptabilité locale

=> favoriser l'implantation des projets sur les emplacements considérés les plus opportuns par les communes selon les enjeux du territoire corrélés aux caractéristiques de chaque filière

=> avantages notamment financiers (bonus dans les appels d'offre, redistribution sur le territoire)



Quelques principes concernant les ZAER

- concernent **toutes les filières** d'énergies renouvelables
- **ne constituent pas un secteur exclusif** de développement
- ne sont **pas liées aux documents d'urbanisme** existants
- **ne soustraient pas** les projets aux procédures d'autorisation existantes
- concernent autant le foncier des particuliers que le foncier public
- **n'emportent pas l'accord des propriétaires** sur le développement à venir des projets



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les documents d'urbanisme (ScoT, PLU, CC), pourront, **dans un deuxième temps**

- identifier les zones d'accélération
- délimiter des secteurs d'implantation sous condition
- délimiter des zones d'exclusion (hors toiture et procédés de chaleur individuel), si la cartographie des zones d'accélération est suffisante donc après son arrêt définitif par l'État

Pour cela, **application de la procédure de modification simplifiée**



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En dehors des ZAER : le comité de projet (*en attente d'un décret*)

Organisé par l'opérateur à ses frais :

- en présence de la commune et de l'EPCI
- en présence des communes limitrophes et, dans le cas de projets relevant des ICPE, des communes concernées par l'enquête publique

=> Ce comité garantit une concertation avec les élus, concertation allant au-delà du seul territoire de la commune d'implantation



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

III – Les ZAER : principaux acteurs, calendrier et processus



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

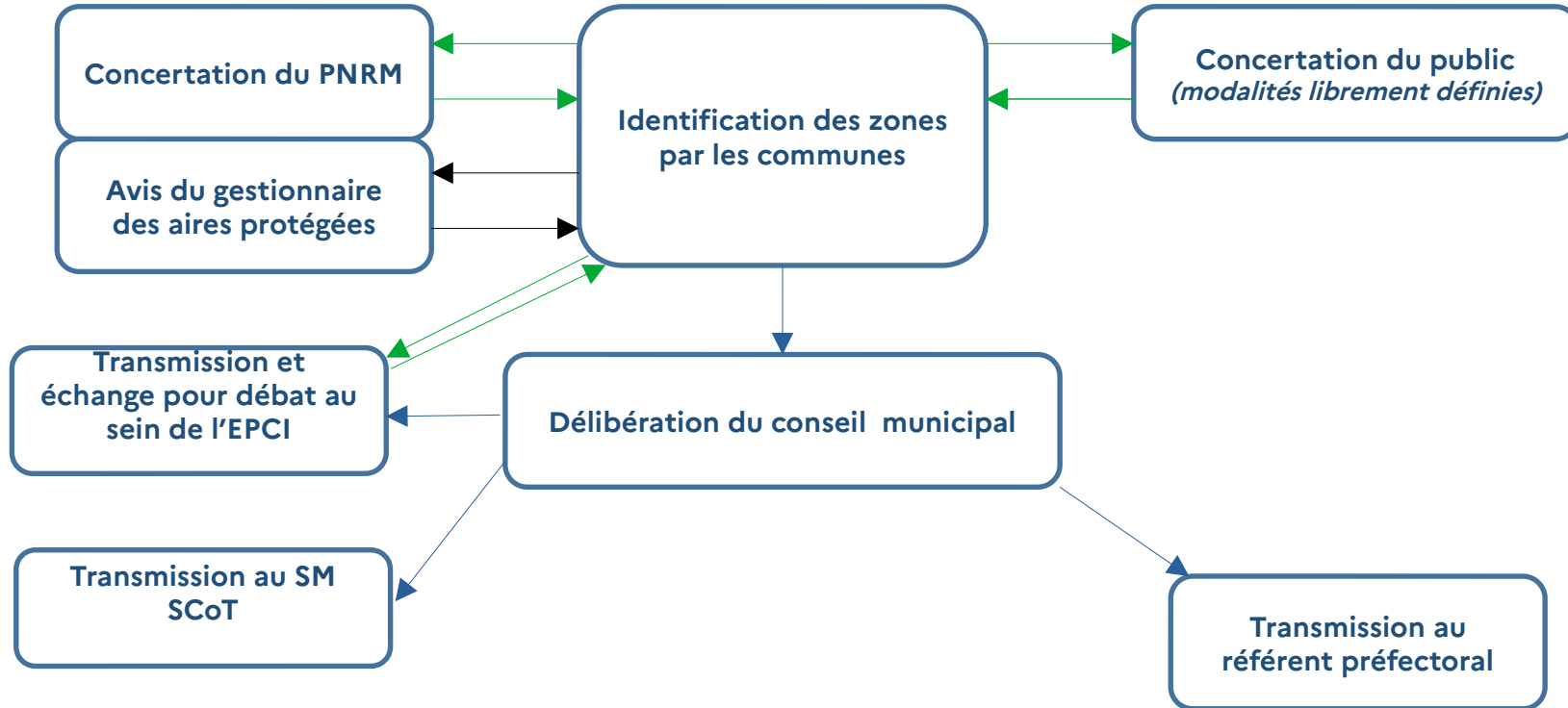
Communes :
identifient, et
proposent

EPCi :
accompagnent
et veillent à la cohérence

Référent préfectoral :
arrête la cartographie
départementale

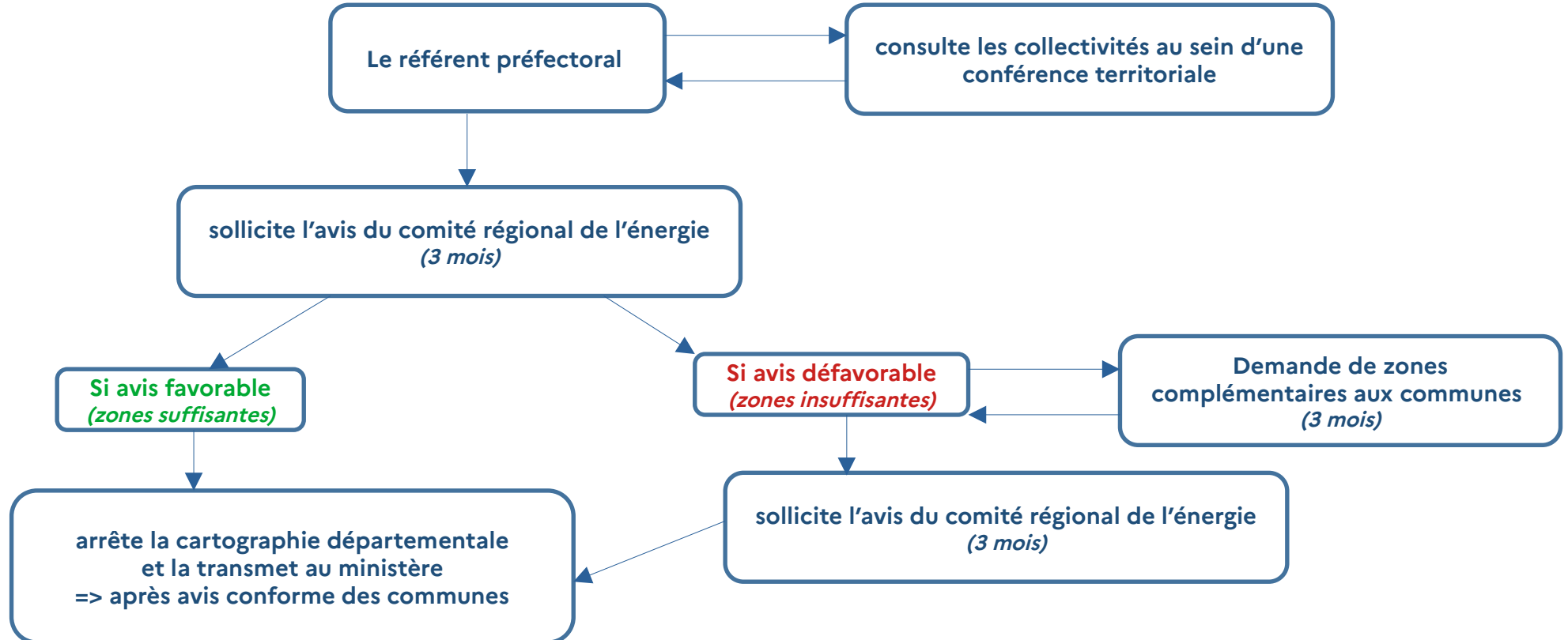


2023 : les collectivités proposent leurs zones d'accélération





1^{er} semestre 2024 : le référent préfectoral organise la concertation territoriale et arrête la cartographie





**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Temps d'échange



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IV - Définition des zones d'accélération : recommandations générales et propositions de quelques éléments de méthode



La réflexion sur la délimitation des ZAER : quelles questions générales se poser au préalable ?

- Quel signal en termes d'acceptation / de volonté de développement, voire d'opposition à certaines filières ?
- Quels besoins propres de la commune, caractéristiques, spécificités, enjeux de la commune ?
- Réflexion antérieures : PCAET ? Schéma directeur EnR ?
- Quelles filières à favoriser / promouvoir et pour quels secteurs les plus propices ?
- Deux types de projets possibles :
 - les filières de « proximité »
 - les filières « grands projets » (centrales au sol pour photovoltaïque / éolien, méthaniseurs avec injection gaz, ...)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La réflexion sur la délimitation des ZAER : quelle démarche prévue par la loi ?

1. Une réflexion par filière (voire sous filière) => oui / non
2. Une délimitation (secteurs à privilégier) par filière retenue

les zones peuvent se superposer, pas d'exigence de surface minimale, ni maximale (si ce n'est celle de la commune)

Liste des filières

Solaire – photovoltaïque (sous filière : sol, toit, ombrière,)

Solaire – Thermique

Eolien

Hydroélectricité

Géothermie

Biométhane

Biomasse (y c bois énergie)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les points de vigilance : décryptage, connaissance et prise en compte des enjeux du territoire

1) les zones exclues par la loi

Toutes filières, à l'exclusion des dispositifs en toiture :

- Territoire du Parc national de forêts
- Réserve naturelle régionale du Val-Suzon et réserve naturelle nationale de la Combe Lavaux

Et, en plus, pour la seule filière éolienne, les zones Natura 2000 suivantes :

- Zones de protection spéciale (Oiseaux)
- Zones spéciales de conservation (habitats) « chauves-souris »



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les points de vigilance : décryptage, connaissance et prise en compte des enjeux du territoire (suite)

2) Les zones non exclues, constituant des points de vigilance variables selon les filières, notamment

- Liées aux enjeux de préservation de la biodiversité
- Liées aux enjeux de préservation du paysage et du patrimoine
- Liées aux enjeux de préservation du cadre de vie



Les points de vigilance : décryptage, connaissance et prise en compte des enjeux du territoire (suite)

3) Les interdictions et servitudes à l'échelle des projets

- servitudes (aéronautiques...),
- interdictions réglementaires (recul/ habitations ...),

=> non adapté a priori à la délimitation des ZAER

=> seront prises en compte en phase projet



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

V - Définition des zones d'accélération : quelques recommandations par filière



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le photovoltaïque sur toiture et ombrière

Soit prendre l'ensemble du bâti

Soit cibler certains bâtiments ou certains secteurs, par exemple :

- bâtiments avec des projets connus
- zones d'activités, parking, secteurs bâtis à vocation tertiaire
- bâtiments publics, habitats collectifs
- bâtiments faisant l'objet d'une obligation d'installation de photovoltaïque (bâtiments non résidentiels de plus de 500 m²)
- parkings soumis à l'obligation de couverture par des ombrières de parkings

=> pas forcément de détail attendu sur ce zonage



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le photovoltaïque au sol

- Identifier les terrains dégradés et friches
les anciennes décharges communales
les délaissés d'équipements infrastructures

Les ZAER peuvent comprendre des terres agricoles. A ce stade, la question n'est pas de définir si les futurs projets seront agrivoltaïques ou pas.



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'éolien

Se référer à la cartographie des zones favorables au développement de l'éolien

Identifier des zones autour des parcs existants pour favoriser le renouvellement de ces parcs éoliens

Veiller aux zones d'interdiction (500 m du bâti, ...) et zones exclues



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La chaleur renouvelable (solaire thermique, bois énergie, géothermie)

Identifier les besoins en chaleur des équipements de la commune,
Créer des zones correspondant à ce besoin.

La méthanisation

Prioriser la définition des zones favorables pour les méthaniseurs « collectifs » ou « industriels ».

Il n'est pas attendu une étude ou une cartographie du gisement (ex. : forêt pour le bois énergie)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VI – La concertation des habitants



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La concertation : une obligation de par la loi

La proposition de définition des ZAER, avant transmission au référent préfectoral, doit faire l'objet d'une concertation par les communes.

La loi n'impose pas de modalités.

La concertation doit amener à expliquer / justifier les choix, en ce qui concerne les filières (retenues / non retenues) et les secteurs identifiés (zones où projets, zones obligatoires, zones avec avis gestionnaire, ...) , d'où l'importance du décryptage amont des enjeux

=> elle doit conduire à renforcer l'acceptabilité des projets à venir sur les ZAER



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La concertation : ce qu'elle requiert a minima

Une information préalable sur la forme, les modalités et la durée

La mise à disposition de l'entièreté des documents permettant d'apprécier les choix proposés

La possibilité pour le public de faire part de ses observations, contributions oppositions (avec argumentation)

La manière selon laquelle ces retours sont prises en considération

=> La délibération transmise avec la délimitation des ZAER doit expliciter cette phase de concertation



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Temps d'échange



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

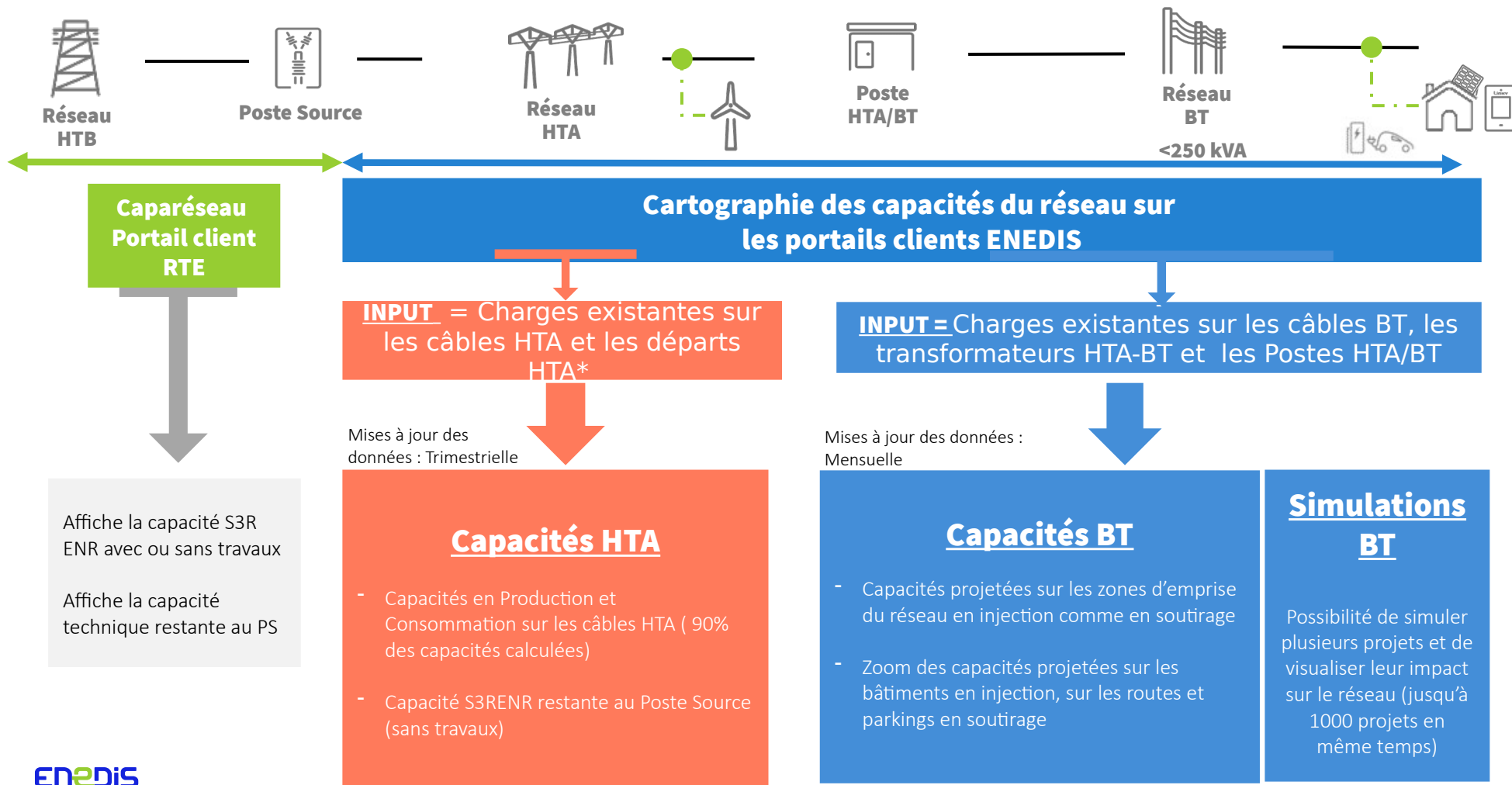
*Liberté
Égalité
Fraternité*

VII – Les outils ENEDIS

Les outils ENEDIS au service de la planification énergétique des territoires

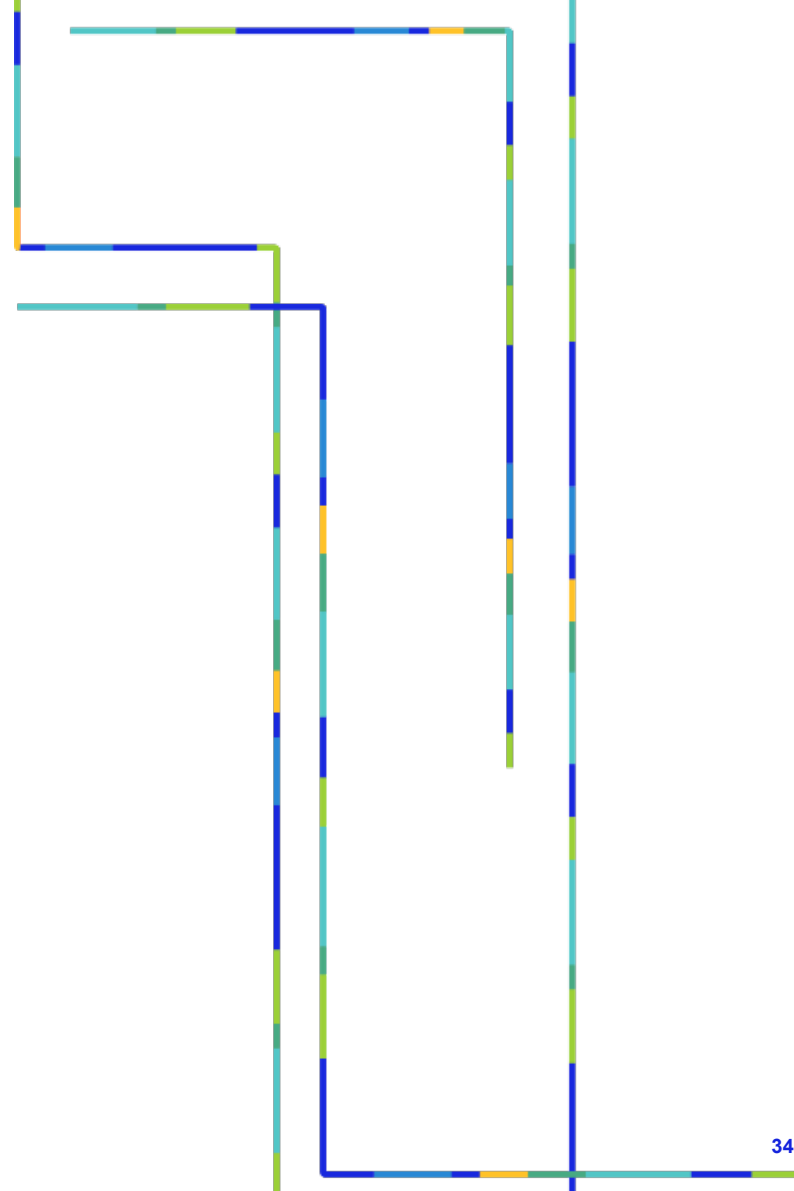
Comment ENEDIS accompagne les territoires pour l'accélération des ENR ?

Données capacités affichées dans les outils



CARTOGRAPHIE DES CAPACITES

Une vision à date des contraintes
sur le réseau



CARTOGRAPHIE DU RESEAU

enedis | Portail Clients
Collectivités Locales

MON RÉSEAU ÉLECTRIQUE

MES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES

MES PROJETS

M'INFORMER

Bienvenue Daphné CALAUD

Cartographie du réseau

Informations travaux

Tableau de Bord

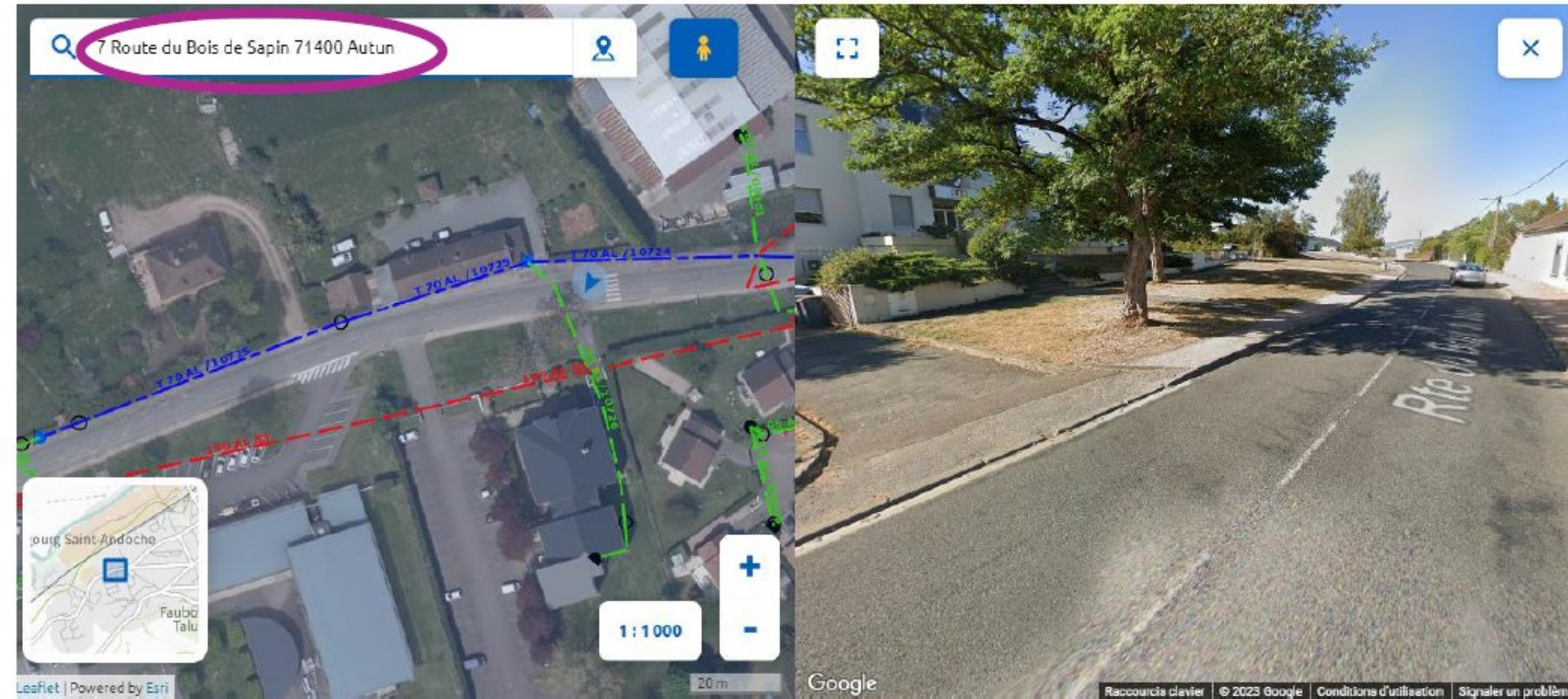
Nous contacter

CC DU GRAND AUTUNOIS MORVAN - Services Energie / Développement Durable



CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU

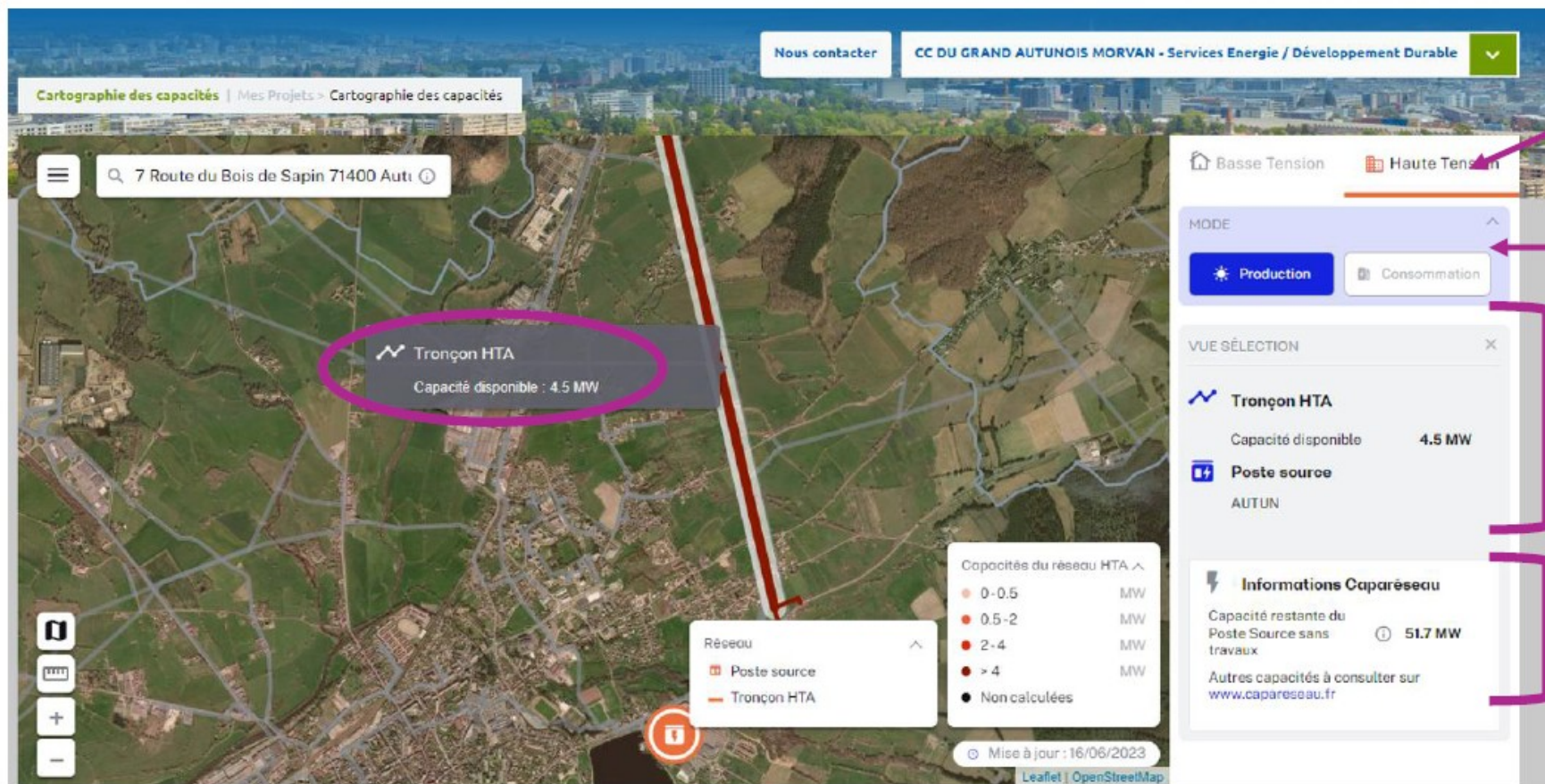
7 Route du Bois de Sapin 71400 Autun



Google

Raccourcis clavier © 2023 Google Conditions d'utilisation Signaler un problème

Les informations de capacités sur le réseau HTA



Choix réseau HTA

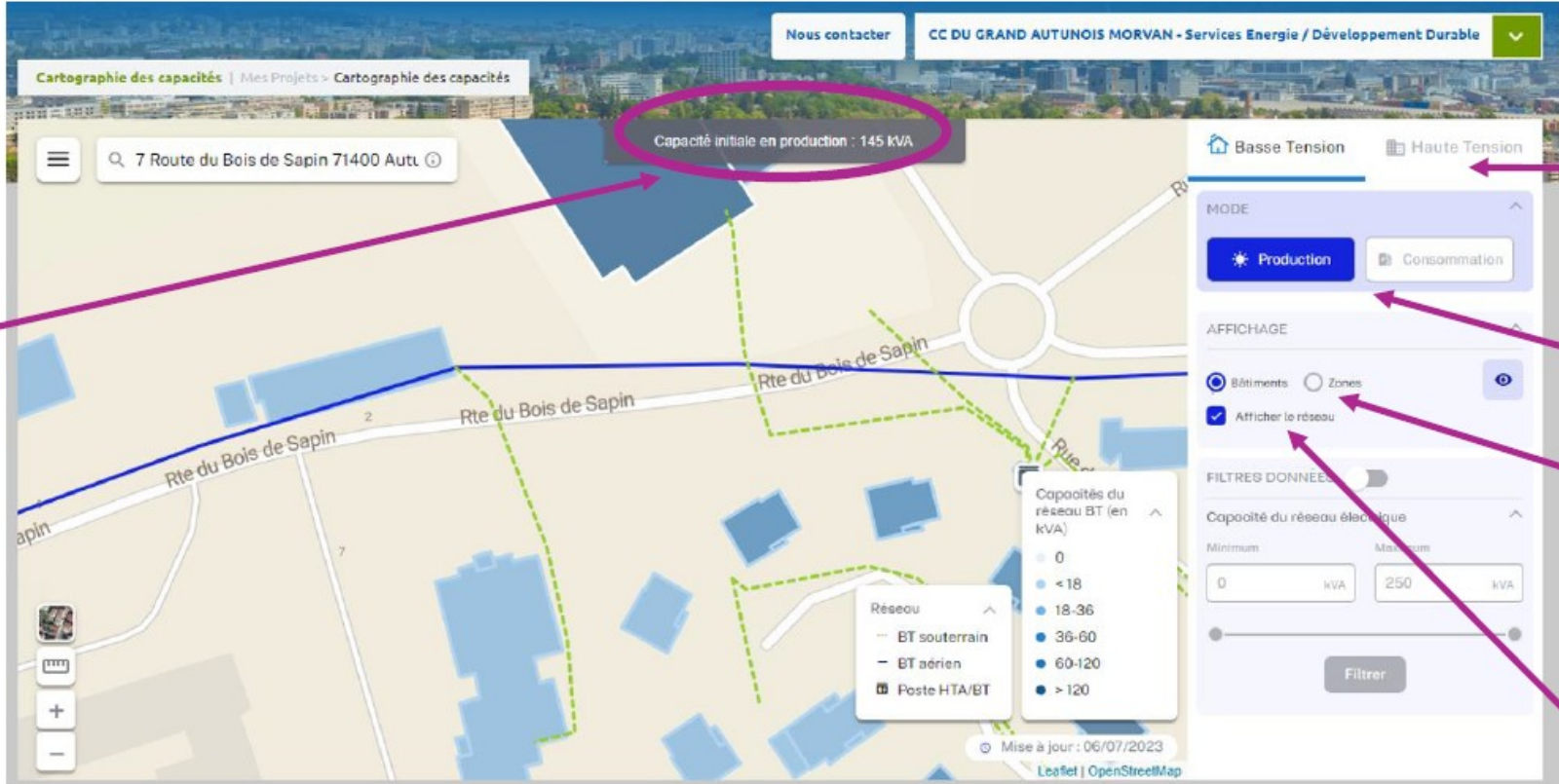
Choix mode de simulation
(Production ou Consommation)

Capacité disponible sur le
tronçon HTA

Nom du Poste Source de
rattachement

Capacité S3RENR
restante sur le Poste
sources

À quoi ressemble la Cartographie des Capacités (BT)?



Affichage des capacités par bâtiments

Capacité initiale en production : 145 kVA

Choix du réseau (BT ou HTA)

Choix mode de simulation (Production ou Consommation)

Possibilité également d'afficher les capacités par zone de desserte

Possibilité d'afficher le réseau

Simulateur de raccordement

The screenshot shows the ENEDIS website's connection simulator interface. At the top, there is a navigation bar with the ENEDIS logo and several menu items: 'MON RÉSEAU ÉLECTRIQUE', 'MES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES', 'MES PROJETS', and 'M'INFORMER'. The 'MES PROJETS' menu is highlighted with a red circle, and a dropdown menu is visible with options: 'Cartographie des capacités', 'Simulateur de raccordement', and 'Service Priorité'. Below the navigation bar, there is a header with the text 'Bienvenue Daphné CALAUD'. The main content area features a heading 'Bienvenue sur le simulateur de raccordement' and a sub-heading 'Démarrer une simulation ou accéder à l'historique de vos simulations'. There are two buttons: 'Faire une simulation' (blue) and 'Mon historique de simulations' (white). Below this, a section titled 'Pourquoi réaliser une simulation ?' contains two cards. The first card, 'Estimer la complexité du raccordement', has a wrench icon and a button 'Qu'est-ce qu'un raccordement?'. The second card, 'Obtenir une estimation du coût du raccordement', has a Euro symbol icon and a button 'En savoir plus sur les estimations de coûts'.

SIMULATEUR DE RACCORDEMENT

Simulateur de raccordement

Tracé de raccordement

Vous pouvez consulter et modifier les tracés de raccordement pour affiner votre résultat.
La modification du tracé nécessite de relancer le calcul de la simulation.

The screenshot shows the ENEDIS connection simulator map interface. The map displays a street grid with a red line indicating the connection path from a source post (Poste source) to a meter (Compteur 1). A red circle highlights the meter location. A legend in the top left corner identifies the red line as 'Tracé de raccordement', the dashed line as 'Réseau Enedis', and the circle as 'Poste source'. A 'Mesurer une distance' button is visible in the top right corner. A data box in the bottom left corner provides details for 'Compteur 1': 'Raccordement simple', 'Coût total estimé: 1 400 € TTC', and 'Longueur: 11 m'. The ENEDIS logo is visible in the bottom left corner of the map area.

L'agence Territoriale Côte d'Or

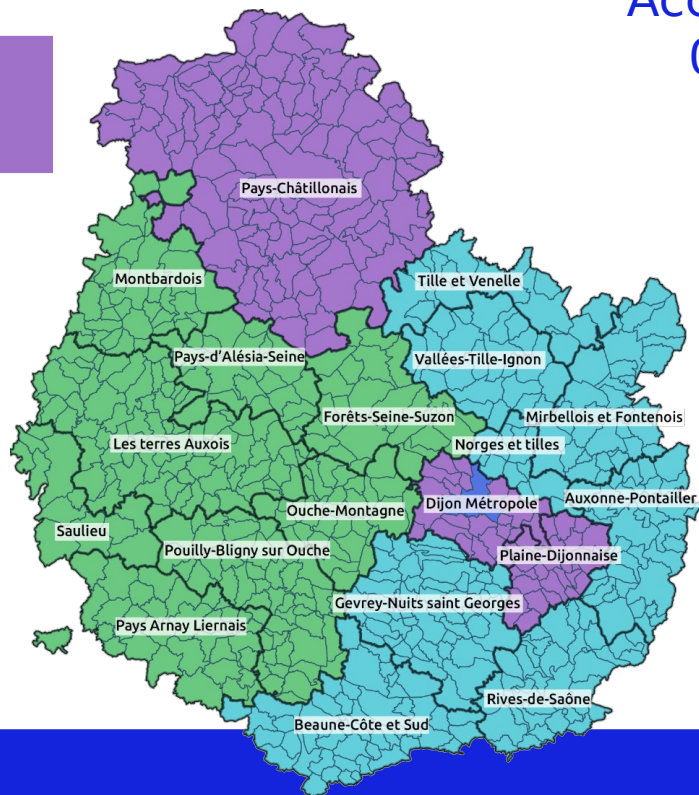
Accueil collectivités:
09 69 32 18 11



Cindy LOUET
Interlocutrice Collectivités
cindy.louet@enedis.fr
07 61 57 00 52



Jean-François BIRON
Interlocuteur Collectivités
jean-francois.biron@enedis.fr
07 78 24 21 93



Audrey ZAMPERETTI
Interlocutrice Collectivités
audrey.zamperetti@enedis.fr
07 60 83 38 79



Sandy HERBILLON
Directrice Territorial
Bourgogne
Sandy.herbillon@enedis.fr



Anthony LHOMME
Directeur Territorial Côte d'Or
anthony.lhomme@enedis.fr
06 33 26 14 04



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VIII – Le portail cartographique des EnR



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le portail cartographique des énergies renouvelables

Outil de mise à disposition des données et informations prévue par la loi :

- visualisation des données
- transmission de la cartographie au référent préfectoral



Grands types de données disponibles via le portail

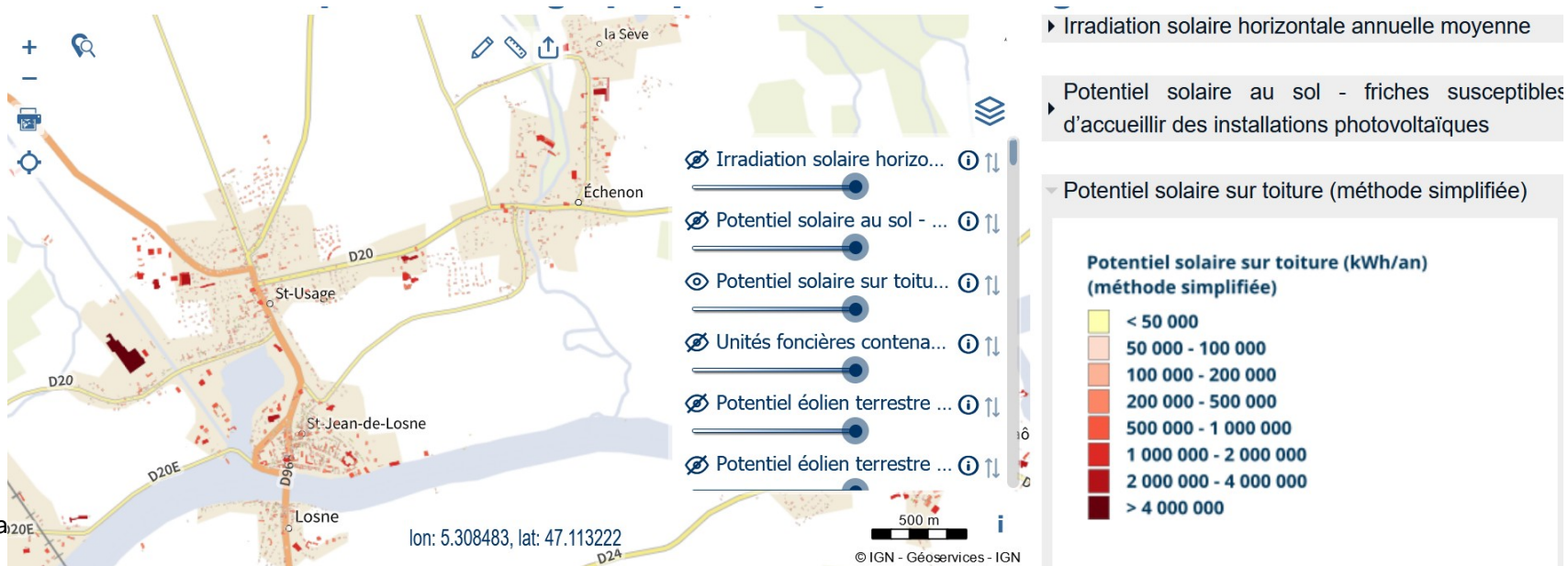
Des données sur **les potentiels et les besoins** :

Potentiel solaire (électrique et thermique) : friches, potentiel solaire sur toiture, parkings, ...

Potentiel éolien terrestre : gisement de vent à 140 m et 160 m

Potentiel de méthanisation et biogaz

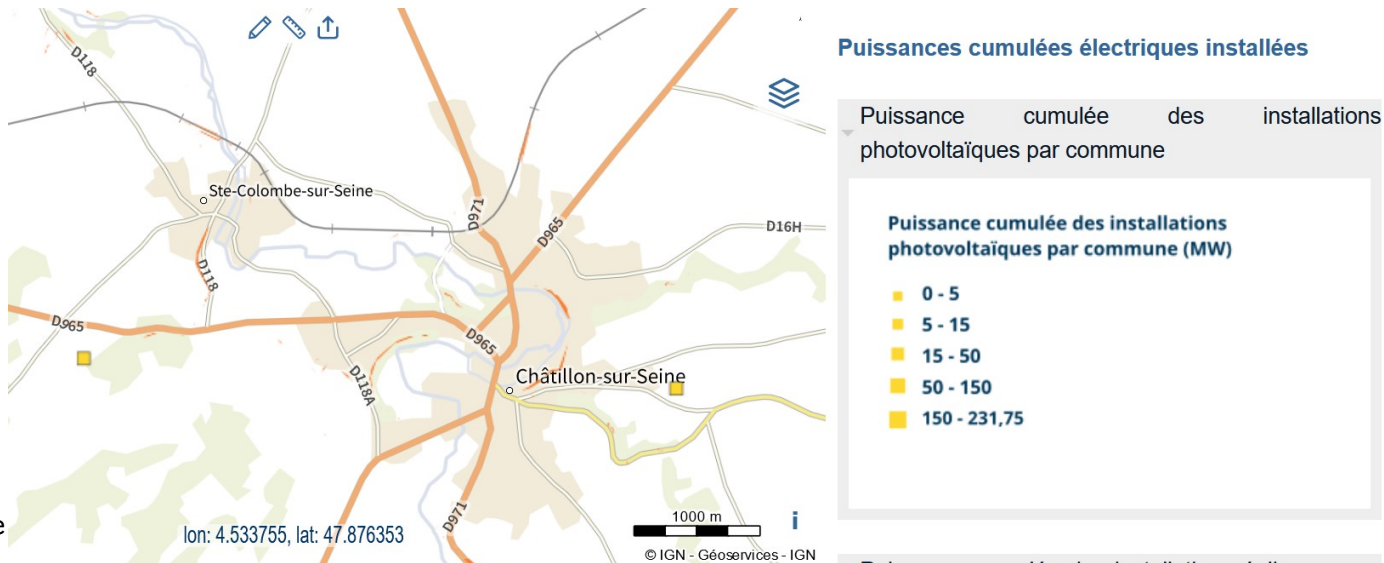
Potentiel de développement de réseaux de chaleur et de froid



Grands types de données disponibles via le portail

Des données **sur l'existant** :

- Localisation des installations de production d'électricité, de chaleur et de gaz
- Localisation des installations de production de chaleur par Biogaz, par cogénération, par incinération des déchets, par méthanisation
- Recensement des réseaux de chaleur
- Puissances électriques installées et production
- Capacité d'accueil techniquement disponible des postes électriques





Des données de connaissance, enjeux et servitudes :

PLU et zonages des documents d'urbanisme,
Parcs nationaux, Parcs naturels régionaux, Réserves naturelles, Zones Natura 2000, ZNIEFF,
Monuments historiques et sites classés,
Zones de 500 m autour des habitations,
Servitudes aéronautiques civiles et militaires.





**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La future version du portail : le 11 décembre 2023, pour

- Identification les zones exclues et les zones concernées par l'avis des gestionnaires des aires protégées.
- Saisir les ZAER (géométriquement et préciser leurs attributs)
- Estimer le productible/puissance (calculettes)
- Demander et recevoir l'avis des acteurs du processus et des gestionnaires des aires protégées
- Demander l'arrêt des ZAER par le référent préfectoral



La future version du portail : fonctionnement et accès

- Profil « utilisateur » **lié au rôle de chaque acteur** et au territoire de compétence (via un système d'identifiant et mot de passe)
- Profil **nominatif**, sans possibilité de délégation officielle du rôle

Ainsi :

- le Maire (conception, demande d'avis, réception avis, demande l'arrêt de la carte)
- l'EPCI et le gestionnaire Aires protégées (réception demande d'avis et émission de l'avis)
- Référent préfectoral, DDT, DREAL (consultation avancement, avis, arrêt, ...)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Démonstration du nouveau portail cartographique
des EnR (à disposition mi décembre)

[https://app.pitchy.fr/share?id=1E4N87OVbB5p9k8Y
DdxqjL6DledrAygX](https://app.pitchy.fr/share?id=1E4N87OVbB5p9k8YDdxqjL6DledrAygX)



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour conclure

Une échéance de la loi qui conduit à une remontée des propositions des maires pour le 31/12,

Cette date ne constitue par une date butoir. Le processus donne une certaine souplesse,

Une première remontée au 31/12 : permet de prendre en considération les propositions des communes ayant déjà élaboré leur cartographie,

Une seconde phase, après consultation du CRE pour compléter la cartographie (retour vers les communes),

Entre ces deux temps, les communes peuvent donc initier ou poursuivre leur réflexion et avancer dans la démarche.



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pour conclure

Retrouvez tous les liens utiles, tuto, conseils sur :

Site internet préfecture 21

<https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Energies-renouvelables/Les-zones-d-acceleration-du-developpement-des-energies-renouvelables/Loi-APER-du-10-mars-2023-les-ressources-disponibles-pour-accompagner-les-collectivites>

Foire aux questions nationale

<https://www.expertises-territoires.fr/>

Identifiez votre référent EPCI par mail adressé à:

pref-icpe2@cote-dor.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Temps d'échange